



COMITÉ NATIONAL DE CONCERTATION DES ARS 21 février 2023

ORDRE DU JOUR

- 1/ **Déclaration liminaire UNSA**
- 2/ **Rapport social unique 2021 du réseau des ARS**
- 3/ **Base de données sociales (BDS)**
- 4/ **Bilan 2021 santé sécurité au travail des ARS**

Étaient présents pour l'UNSA

Thierry MATHIEU – **ARS Provence-Alpes-Côte-D'azur**
Florence LEPAGNOL – **ARS Ile-de-France**
Stéphane BERNARD – **ARS Ile-de-France**
Samuel MOOTHEN – **ARS La Réunion**
Thierry FOUERE – **ARS La Réunion**
Vincent CAMPANO – **ARS Auvergne-Rhône-Alpes**

Le CNC était présidé par Monsieur **Pierre PRIBILE**, Secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales (SGMAS) et Madame **Caroline GARDETTE-HUMEZ** (Directrice des ressources humaines), assistés des équipes de la DRH ministérielle. Monsieur PRIBILE était jusqu'en septembre 2022 Directeur général de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté.

Déclaration liminaire UNSA

Dans le prolongement d'un précédent CNC du 29 mars 2022, nos représentants **UNSA** sont revenus sur la mise en œuvre du plan exceptionnel de contrôle 2022-2024 des EHPAD par les ARS. L'accent a été mis à nouveau sur les modalités contestables de déploiement de ce plan concernant notamment l'hétérogénéité des dispositifs mis en place par les ARS et la faiblesse institutionnelle du portage au niveau national des missions d'inspection – contrôle par le ministère de la santé. L'**UNSA** a rappelé ses propositions déjà communiquées au CNC en 2022 et fait de nouvelles propositions, visant notamment à ouvrir des concours de recrutement (MISP, PHISP, IES) et à renforcer l'attractivité des corps de métier concernés par l'inspection – contrôle.

Vous trouverez le texte intégral de cette déclaration liminaire sur notre site internet au lien suivant : www.federation-uns-a-sante-cohesion-sociale.fr

En réponse à cette déclaration liminaire de l'**UNSA**, le SGMAS a indiqué notamment que le sujet de l'inspection – contrôle faisait actuellement l'objet d'un travail actif commun avec la Mission inspection – contrôle de l'IGAS (MPIC) sur les deux versants santé et cohésion sociale. Un *comité technique sectoriel* a été par ailleurs institué afin d'animer cette politique et qui se réunira le 15 mars prochain avec les chefs des services d'inspection des ARS.

Le SGMAS a également indiqué que le Ministre chargé des solidarités était mobilisé sur le renforcement des moyens dédiés à l'inspection – contrôle, en dépit des difficultés de recrutement sur certains métiers (faiblesse du nombre des candidats enregistrés à certains concours de recrutement). Le sujet de la déontologie dans les ARS évoqué par l'**UNSA** constitue aussi une source de préoccupation du SGMAS, qui a rappelé le rôle des déontologues désignés au sein des ARS, en lien avec le Direction des affaires juridiques (DAJ) du ministère.

Rapport social unique 2021 du réseau des ARS

Le **rapport social unique des ARS** (RSU) est défini à l'article R. 1432-125-3° du Code de la santé publique et doit faire l'objet d'une présentation chaque année au CNC des ARS. Il est élaboré par la DRH ministérielle sur la base d'une collecte d'informations auprès des 18 ARS qui a été lancée le 11 juillet 2022 (19 onglets) et complétée par des données statistiques produites par la DRH. Le RSU 2021 est actuellement en voie de finalisation et devrait être présenté en séance du CNC du 30 mai 2023.

Un groupe de travail de la DRH avec les organisations syndicales sera programmé début avril 2023, à la fois pour examiner le projet de RSU 2021 et préparer le prochain RSU 2022. A la demande de l'**UNSA**, la DRH a accepté d'accélérer la transmission début mai du RSU 2021 aux organisations syndicales, en vue de son examen prévu le 30 mai 2023 en CNC.

Base de données sociales (BDS)

Cette BDS est prévue par le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020, relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique. Un arrêté du 7 mai 2021 fixe pour la fonction publique de l'Etat la liste des indicateurs contenus dans la BDS (179 indicateurs recensés).

Ces données se rapportent notamment à l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, la situation comparée des femmes et des hommes et la mise en œuvre des mesures relatives à la diversité. L'**UNSA** constate que moins de 50% des indicateurs prévus par ces textes peuvent être renseignés à partir des données SIRH dont dispose la DRH (exemple : la partie relative à l'item santé / sécurité au travail n'est pas renseignée). Par ailleurs, les caractéristiques d'emploi ne sont présentées que par catégorie (A-B-C), alors que les textes de la BDS prévoient une présentation par grade et par corps d'emploi.

Bilan 2021 santé sécurité au travail des ARS

Ce document produit chaque année par la DRH consiste en un rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des services entrant dans le champ de compétence du CNC et des anciens CHSCT des ARS (devenus commissions spécialisées CSST des nouveaux CACT des ARS).

Il comporte des données relatives notamment aux accidents du travail et maladies professionnelles, les risques psycho-sociaux (RPS) ou encore les actions menées par les acteurs de la prévention. L'ensemble des organisations syndicales dont l'**UNSA** ont déploré le manque de fiabilité de ce document qui n'a été renseigné que par 16 ARS sur 18. Par ailleurs et sur

plusieurs items, le taux de réponse des ARS n'est pas exhaustif et compromet de ce fait la rigueur des informations et des résultats.

Ainsi par exemple, seulement 71 accidents du travail sont recensés en 2021. L'activité des anciens CHSCT des ARS apparaît également très sous-évaluée : seulement cinq visites de sites effectuées par ces CHSCT recensées en 2021 pour l'ensemble des ARS. L'**UNSA** souligne enfin que seulement 80% des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) des ARS ayant répondu à l'enquête de la DRH ont été mis à jour en 2021.

Outre les indicateurs santé, sécurité et conditions de travail en ARS, ce document intègre également les bilans suivants :

- ✓ Bilan des actions menées par les acteurs de la prévention
- ✓ Bilan du réseau de service social du personnel (ARS et cohésion sociale)
- ✓ Accompagnement psychologique par QUALISOCIAL (8 ARS concernées)
- ✓ Bilan de la médiatrice des ministères sociaux
- ✓ Bilan du pôle d'accompagnement du management, des organisations et de l'intelligence collective de la DRH

Je veux développer un syndicalisme différent !



Votre nouveau site internet :

<https://federation-uns-a-sante-cohesion-sociale.fr/>

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES SANTE COHESION SOCIALE

Ministère des Solidarités et de la Santé

14, avenue Duquesne - Pièce 0335 - 75350 PARIS SP 07

TEL01 40 56 56 88 / 4650 / 7642 / 8960

Mail : syndicat-uns-a-federation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr